

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [ehssen boughnim](#)

<https://www.cadre21.org/membres/92a8719b67980ae3806f99ca>

Date d'obtention : 2023-12-05 15:31:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Beaucoup de choses la collaboration avec différents partenaires, la simplicité et la rapidité d'intervention.

Une approche qui préserve l'intégrité, bienveillante et empathique pour les jeunes qu'ils soient victimes ou instigateur.

Que la trousse d'intervention sexto ne pourrait être assimilée à une technique d'enquête policière.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La plus différence c'est l'uniformisation des interventions et la limitation de la propagations des images ou vidéos

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À bien respecter le protocole et utiliser l'aide mémoire